## DIPLÔMES ÉLIGIBLES POUR NOS FORMATIONS BAC+5

## **BTS**

	20	5	50	G	7	原方言	7 25	11 2 Q
Aéronautique								
Assistant Technique d'Ingénieur								
Conception de Produits Industriels								
Conception des Processus de Réalisation de Produits								
Conception et Industrialisation en Microtechniques								
Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques								
Contrôle Industriel et Régulation Automatique								
Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique option A (CIEL-ER)								
Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique option B (CIEL-IR)								
ElectroTechnique								
EuroPlastics et composites								
Fluides Energies Domotique								
Fonderie								
Forge								
Maintenance des systèmes								
Métiers de la chimie								
Métiers de la mesure								
Traitement des matériaux								

## BUT 2° et 3° année / Bachelor ingénieur\*

Chimie				
Génie Civil – Construction Durable				
Génie Chimique – Génie des Procédés				
Génie Electrique et Informatique Industrielle				
Génie Industriel et Maintenance				
Génie Mécanique et Productique				
Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques				
Mesures Physiques				
Qualité, Logistique Industrielle et Organisation				
Science et Génie des Matériaux				
*Bachelor en Construction durable, Sciences, Ingénierie, Technologies				

## Classes Préparatoires / Licence / Master\*

Classe préparatoire ATS**				
CPGE Physique, Chimie et Sciences de l'Ingénieur				
CPGE Physique Techno (PT)				
CPGE Physique, Sciences Industrielles (PSI)				
CPGE Technologie et Sciences Industrielles (TSI)				
CPGE Mathématique et Physique (MP)				
CPGE Physique Chimie (PC)				
Licences Scientifiques et/ou Techniques				
Licence (Physique-Sciences de l'ingénieur)				

<sup>•</sup> Si votre diplôme ne figure pas parmi les diplômes éligibles ou si vous pensez que votre diplôme (dans le cas d'un Master par exemple) pourrait permettre une intégration en deuxième année, contactez : admission@ingenieurs2000.com

<sup>\*\*</sup> Pour la formation « GECD », les candidats issus d'une prépa ATS doivent impérativement avoir validé un diplôme éligible à la formation.